



doi 10.5281/ZENODO.17710397

VOLUME 08 ISSUE 10 OCTOBER - 2025

ARTICLE ID: #2154

Cartographie et analyse des dynamiques d'appropriation territoriale. Entre la conservation, l'exploitation minière et la migration: étude géopolitique et socio-environnementale des nouvelles formes contemporaines d'occupation du Territoire de Faradje

By Author(s):

TASILE AKUMA Jean Faustin

Statut: Enseignant-Chercheur

Institution: Université de l'Uele

Adresse postale: BP 320 ISIRO www.uniuele.cd

Courriel: jfaustintasile@gmail.com, Tel: (+243) 817633782

Abstract

The Territory of Faradje, located in Haut-Uele in northeastern DRC, is undergoing major changes in its land structure due to several external factors. These include the large arrival of South Sudanese refugees, the expansion of Garamba National Park, increased mining activities by foreign companies, and the long-term presence of nomadic Mbororo herders. These developments, often happening outside official legal frameworks, are quietly changing traditional land boundaries, breaking up territorial space, and putting growing pressure on natural resources. This leads to tensions between communities and shows the limits of current humanitarian management. In addition, conservation measures in the park restrict traditional land use, while mining activities, carried out without transparency or respect for environmental rules, cause serious ecological damage and force people to move. The Mbororo's presence, marked by conflict over land and mobility, increases both land and security tensions. These changes call for a critical review of territorial mapping and an urgent reform of land governance, based on recognizing local rights, ensuring transparency, and promoting inclusive dialogue.

Keywords

Land occupation, conservation, mining operations, Land disputes, migration.

How to cite: Jean Faustin, T. A. (2025). Cartographie et analyse des dynamiques d'appropriation territoriale. Entre la conservation, l'exploitation minière et la migration. *GPH-International Journal of Social Science and Humanities Research*, 8(10), 42-64. <https://doi.org/10.5281/zenodo.17710397>



This work is licensed under Creative Commons Attribution 4.0 License.

Résumé

Le Territoire de Faradje, dans le Haut-Uele au nord-est de la RDC, subit une recomposition territoriale marquée par des dynamiques exogènes telles que l'arrivée massive de réfugiés sud-soudanais, l'expansion du Parc National de la Garamba, l'intensification de l'exploitation minière par des entreprises étrangères, et la présence prolongée des pasteurs nomades Mbororo. Ces phénomènes, souvent en marge des cadres juridiques formels, redéfinissent silencieusement les limites coutumières, fragmentent l'espace territorial et exercent une pression croissante sur les ressources naturelles, générant des tensions intercommunautaires et révélant les limites de la gouvernance humanitaire.

Par ailleurs, les mesures de conservation du PNG restreignent les usages traditionnels des terres, tandis que les activités minières, menées sans transparence ni respect des normes environnementales, provoquent des dégradations écologiques et des déplacements forcés. La présence des Mbororo, caractérisée par une mobilité pastorale conflictuelle, accentue les tensions foncières et sécuritaires. Ces mutations appellent une relecture critique de la cartographie territoriale et une réforme urgente de la gouvernance foncière, fondée sur la reconnaissance des droits locaux, la transparence et le dialogue inclusif.

Mots clés : *occupation territoriale, conservation, Exploitants minières, Conflits fonciers, migration*

INTRODUCTION

Le Territoire de Faradje, situé dans la Province du Haut-Uele au Nord-est de la République démocratique du Congo, est une entité administrative frontalière marquée par une richesse naturelle exceptionnelle, une diversité culturelle profonde et une position géostratégique sensible. Bordé au Nord par le Soudan du Sud, au Sud par le Territoire de Watsa, à l'Est par le Territoire d'Aru et à l'Ouest par le Territoire de Dungu. Faradje, historiquement, n'a pas assez connu des théâtres de mouvements de populations, des flux migratoires, des dynamiques économiques transfrontalières et des enjeux environnementaux majeurs outre la rébellion Muleliste en 1964, de conflits armés de la LRA en 2008 traversant ainsi le Parc National de la Garamba, l'un des plus anciens d'Afrique centrale.

Aujourd'hui, Faradje fait face à une série de transformations territoriales préoccupantes. L'installation massive de réfugiés Sud Soudanais au site de Meri dans la chefferie Kakwa-Ima à Aba et de Bele (Patarua) dans la chefferie Logo-Lolia, l'expansion des activités des éco-gardes du Parc National de la Garamba sur plusieurs villages de domaine de chasse de Mondo-Missa, l'exploitation minière intensive par des entreprises chinoises et l'extension de la société Kibali Gold Mine au Sud du Territoire de Faradje (Abinva, Makoro...), ainsi que l'occupation prolongée par les Mbororo des savanes des villages du territoire de Faradje, sont autant de facteurs qui redessinent silencieusement la cartographie, une reconfiguration spatiale et sociale de ce territoire. Ces dynamiques d'appropriation foncière souvent sur les terres coutumières cédées temporairement ou occupées sans cadre légal clair, se déroulent dans un contexte menaçant la souveraineté territoriale des communautés autochtones et leur droit à la terre entraînant ainsi des tensions foncières et une pression sur les ressources

naturelles. Cette problématique soulevée a suscité à nous la question centrale de recherche ci-après :

- Comment les multiples formes d'occupation et d'exploitation du territoire de Faradje par des acteurs exogènes (réfugiés Sud Soudanais, entreprises étrangères Chinoises et Société Kibali Gold Mine, groupes nomades Mbororo, projets de conservation par le Parc National de la Garamba) transforment-elles la cartographie géopolitique et socio-environnementale locale ?

En terme des hypothèses, nous pensons que :

1. L'occupation des villages entiers partiellement ou totalement par des réfugiés Sud Soudanais et des groupes nomades Mbororo entraînerait une reconfiguration discrète des limites coutumières et des usages traditionnels des terres avec une perte progressive de contrôle foncier par les communautés locales.
2. Les projets de conservation par le Parc de la Garamba et les exploitations minières par les Chinois et la société Kibali contribueraient à une fragmentation du territoire de Faradje et à une marginalisation des populations riveraines avec des conséquences environnementales énormes.

Des nombreux chercheurs, institutions et ONG ont étudié les réfugiés Sud-Soudanais et les défis rencontrés par les réfugiés dans le monde, d'autres se sont basés sur le Parc National de la Garamba, les exploitations minières intensives par les entreprises chinoises et la société Kibali Gold Mine et les Mbororo que nous tenterons de présenter des idées phares des quelques-uns d'entre eux.

En effet, les réfugiés Sud-Soudanais, comme ceux d'autres régions du monde, font face à des défis complexes : accès à l'aide humanitaire, intégration, sécurité, et reconnaissance juridique. Dans son analyse sur les situations prolongées de réfugiés, notamment en Afrique de l'Est, James Milner explique que l'absence de solutions durables (réinstallation, intégration ou retour volontaire) crée une dépendance à l'aide humanitaire et une marginalisation prolongée. Les réfugiés Sud-Soudanais en Éthiopie et en RDC vivent souvent dans des camps pendant des années, sans statut juridique clair ni accès à l'emploi*.

Par contre, Alexander Betts[†] affirme que les réfugiés ne sont pas de simples bénéficiaires d'aide humanitaire, mais des acteurs économiques capables d'innovation. Dans les camps de Nakivale et Kampala (Ouganda), les réfugiés Sud-Soudanais ont créé des microentreprises (couture, restauration, réparation de téléphones), mis en place des réseaux informels de commerce transfrontalier, et utilisé le mobile money pour faciliter les transferts d'argent. Ces initiatives montrent leur capacité à stimuler l'économie locale malgré les contraintes.

* Loescher, Gil; Milner, James; Newman, Edward; Troeller, Gary (dir.) *Protracted Refugee Situations: Political, Human Rights and Security Implications*, Tokyo / New York: United Nations University Press, 2008, pp. 28–54.

[†] Betts, Alexander; Bloom, Louise; Kaplan, Josiah; Omata, Naohiko, *Refugee Economies: Forced Displacement and Development*, Oxford, Oxford University Press, 2016, pp. 89–112

Pour sa part, Michel Agier[‡] décrit les camps de réfugiés comme des espaces ambigus, à la fois de protection et de mise à l'écart. Il parle d'un « couloir humanitaire » où les réfugiés sont pris en charge mais aussi contrôlés. Dans les camps africains, comme ceux du Sud-Soudan ou de la RDC, les réfugiés vivent dans une attente indéfinie, souvent sans perspective claire de sortie.

Par ailleurs, Wihtol de Wenden[§], en analysant les politiques migratoires en Europe, il trouve que c'est marquée par une tension entre accueil humanitaire et contrôle sécuritaire. Elle montre que les réfugiés africains, y compris Sud-Soudanais, sont souvent confrontés à des procédures d'asile longues, à la précarité juridique et à la stigmatisation.

En parlant des Mbororo, Kadony Mamboka Douceur^{**} examine les conséquences de l'arrivée des Mbororo dans la province du Haut-Uele (RDC). Il montre que cette immigration, loin de favoriser le développement, entrave la planification territoriale, la sécurité et la cohésion sociale. Les Mbororo, en raison de leur mobilité et de leur mode de vie pastoral, entrent souvent en conflit avec les populations locales, notamment autour des terres et des ressources naturelles. Il appelle à une régulation stricte de leur présence et à une politique migratoire adaptée pour préserver la stabilité régionale.

Félicien Kabamba Mbambu^{††} aborde la migration des Mbororo sous l'angle du changement climatique. Il montre que les perturbations des saisons agricoles et la raréfaction des ressources fourragères poussent les Mbororo à migrer vers des zones plus hospitalières comme la RDC. Cette migration climatique pose des défis d'adaptation, de cohabitation et de gouvernance. L'auteur insiste sur la nécessité de politiques transfrontalières pour encadrer ces mouvements et prévenir les conflits.

En s'attellant sur le Parc National de la Garamba, African Parks, dans sa brochure de la présentation du Parc national de la Garamba^{‡‡}, retrace l'histoire du Parc national de la Garamba depuis sa création et son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1980. Il présente les efforts de conservation menés par African Parks depuis 2005, en partenariat avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Le rapport souligne la réduction du braconnage des éléphants de 98 % depuis 2016, la protection des girafes du Kordofan, et les défis liés à la disparition du rhinocéros blanc du Nord. Il met en avant une approche intégrée de gestion écologique, sécuritaire et communautaire.

La fiche officielle de l'UNESCO^{§§} décrit le Parc national de la Garamba comme un écosystème unique de savanes, forêts galeries et zones marécageuses, abritant quatre grands mammifères : l'éléphant, la girafe, l'hippopotame et le rhinocéros blanc. Elle souligne la

[‡] Agier, Michel, *Le couloir des exilés : Être étranger dans un monde commun*, Bellecombe-en-Bauges : Éditions du Croquant, 2011, pp. 15–42

[§] Wihtol de Wenden, Catherine, *La question migratoire au XXI^e siècle : Migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris : Presses de Sciences Po, 2010, pp. 101–123

^{**} Kadony Mamboka Douceur, *L'incidence de l'immigration des éleveurs Mbororo sur le développement du Haut-Uele en République Démocratique du Congo*, Lubumbashi, Université de Lubumbashi, publié en ligne sur Lirenligne.net, 2023, pp. 1–15

^{††} Félicien Kabamba Mbambu, *Les migrants climatiques en quête d'adaptation : les éleveurs Mbororo émigrent en RDC*, in *Les migrations climatiques en Afrique*, Dakar, CODESRIA, 2021, pp. 56–78

^{‡‡} African Parks, *Parc national de la Garamba – Brochure de présentation*, Kinshasa, African Parks, Network, 2019, p. 24

^{§§} UNESCO, *Parc national de la Garamba – Fiche du patrimoine mondial*, Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, mise à jour en 2023, p.6

valeur universelle exceptionnelle du site, tout en alertant sur les menaces persistantes liées au braconnage et à l'insécurité.

Pour ce qui est de l'exploitation minière par les entreprises chinoises et la société Kibali Gold Mine, plusieurs auteurs en ont également fait mention entre autre :

Jeannot Katambayi Kayembe^{***} analyse les effets de la privatisation du secteur minier congolais, initiée par la Banque mondiale dans les années 2000. Il montre que cette réforme a permis l'entrée massive d'acteurs privés, notamment chinois, mais a aussi entraîné une perte de contrôle de l'État sur les recettes minières. L'étude souligne que la Gécamines, jadis pilier de l'économie nationale, a vu sa part dans les revenus miniers chuter au profit de sociétés étrangères.

Pour sa part, Amissi G^{†††} rapporte les déclarations de l'ambassadeur chinois Zhao Bin, qui affirme « qu'aucune société chinoise légalement enregistrée n'opère dans les provinces de l'Est de la RDC ». Pourtant, plusieurs enquêtes ont révélé des activités minières illicites menées par des entreprises chinoises à Mwenga (Sud-Kivu). L'article met en lumière les tensions entre coopération diplomatique et pratiques extractives controversées, et appelle à une clarification juridique des partenariats miniers.

Cependant, Jean-Noël Ba-Mweze^{‡‡‡} interroge la pérennité des investissements chinois dans le secteur minier congolais. Il cite les chiffres avancés par Pékin : plus de 100 000 emplois créés et plus de 3 milliards USD de recettes fiscales en 2024. Toutefois, l'Observatoire de la dépense publique (ODEP) conteste ces données, évoquant un manque de transparence et des pratiques d'évasion fiscale. L'article souligne les enjeux géopolitiques et économiques liés à la présence chinoise dans les mines de coltan, cuivre et cobalt.

Par contre Fatshimetrie^{§§§} présente Kibali Gold Mine comme un exemple de réussite industrielle et de responsabilité sociale. Située dans le Haut-Uele, cette mine d'or est co-détenue par Barrick Gold Corporation et Anglo Gold Ashanti. Elle se distingue par sa production élevée, sa contribution au développement local (soutien aux PME, infrastructures, éducation) et sa politique environnementale.

Les différentes études citées ci-dessus ont le mérite d'aborder de manière sectorielle les thématiques que nous avons choisi de regrouper dans une seule problématique. Il s'agit notamment des réfugiés sud-soudanais, en particulier ceux présents en République démocratique du Congo (RDC) dans le site de Meri et Bele et, plus largement, des dynamiques migratoires mondiales ; de la valeur universelle du Parc national de la Garamba ; des exploitations minières controversées menées par certaines entreprises chinoises en RDC ; de la société Kibali Gold Mine, présentée comme un modèle de réussite industrielle et de

^{***} Katambayi Kayembe, Jeannot, Privatisation du secteur minier par la Banque mondiale : enjeux et perspectives sur la fiscalité minière en RD Congo, Kinshasa, Université de Kinshasa, in *Revue Internationale des Dynamiques Sociales*, vol. 3, n°131, novembre-décembre 2023, pp. 8-32

^{†††} Amissi G., Exploitation minière en RDC : la Chine dénonce l'illicite tout en renforçant sa coopération, Kinshasa, Congo Quotidien, publié le 23 mars 2025, pp. 1-4

^{‡‡‡} Ba-Mweze, Jean-Noël, La Chine va-t-elle maintenir ses investissements en RDC ? Bonn, Deutsche Welle (DW), publié le 26 septembre 2025, pp. 1-3 disponible sur <https://www.dw.com>

^{§§§} Fatshimetrie, Kibali Gold Mine : un modèle de succès et d'engagement en RDC, Isiro, publié le 15 octobre 2024, pp. 1-2 disponible sur <https://fatshimetrie.org>

responsabilité sociale ; ainsi que des facteurs expliquant l'expansion des Mbororo vers des zones favorables à l'élevage.

Toutefois, ces travaux demeurent centrés sur des analyses à l'échelle macro qu'il s'agisse du continent africain, européen ou de l'État congolais sans véritablement intégrer une lecture micro-sociétale des phénomènes observés. C'est précisément cette lacune que notre étude entend combler, en proposant une approche localisée et contextualisée, centrée sur le territoire de Faradje.

Le choix de ce sujet s'impose donc comme une nécessité dans l'objectif principale d'identifier, de cartographier et d'analyser les mécanismes d'occupation territoriale à l'œuvre, afin de mettre en lumière les formes contemporaines de dépossession et de proposer des pistes de résilience. Cette recherche vise en effet à produire une cartographie critique du territoire de Faradje, en croisant les dimensions géographiques, politiques, sociales et environnementales, pour mieux saisir les enjeux de gouvernance foncière et de justice spatiale.

La méthodologie que nous avons adoptée pour cette recherche repose sur une approche résolument fonctionnelle. Elle combine :

- L'identification et la cartographie participative avec les communautés locales pour visualiser les zones occupées, exploitées ou menacées ;
- Des entretiens semi-directifs avec les chefs coutumiers, les autorités administratives, les représentants des réfugiés, les exploitants miniers, les populations locales et les acteurs de la société civile dans sa diversité ;
- L'analyse documentaire des textes légaux, des rapports d'ONG, des archives locales et des publications scientifiques. Nous avons également usé de l'internet pour compléter les données de cette recherche ;
- enfin, l'observation du terrain, notamment dans les zones concernées par les conflits fonciers et les projets d'exploitation.

Cet article aborde cinq points essentiels suivants :

1. Occupation par les réfugiés Sud Soudanais : entre accueil humanitaire et pression foncière
2. Emprise du Parc National de la Garamba : conservation ou dépossession ?
3. Exploitation minière et dégradation de l'environnement : extraction et fragmentation territoriale
4. Les Mbororo : pastoralisme nomade et conflits d'usage
5. Analyse des responsabilités des autorités locales

1. OCCUPATION PAR LES REFUGIES SUD SOUDANAIS : entre accueil humanitaire et pression foncière

Le territoire de Faradje couvre une superficie de 13 138 km². Il est subdivisé en huit chefferies : Logo-Bagela, Logo-Lolia, Logo-Doka, Logo-Obelebha, Logo-Ogambi, Mondo-Missa, Dhongo et Kakwa-Ima et 29 groupements repartis dans ces chefferies, chacune possédant une organisation coutumière propre et une histoire territoriale profondément

enracinée****. Ce territoire est caractérisé par une mosaïque de villages, de zones agricoles, de forêts, de savanes et de cours d'eau, qui constituent le socle de la vie économique et culturelle des populations locales.

Le territoire de Faradje est aujourd'hui traversé par une série de dynamiques d'appropriation foncière et spatiale portées par des acteurs extérieurs aux communautés locales. Ces acteurs notamment les réfugiés Sud Soudanais, le Parc National de la Garamba, l'occupation pastorale par les Mbororo, l'exploitation minière par certaines entreprises chinoises et la société Kibali Gold Mines, contribuent à une redéfinition silencieuse mais profonde des rapports à la terre, des usages de l'espace et des équilibres sociaux. Ces différentes formes d'appropriation territoriale, bien que diverses dans leurs motivations et leurs modalités, convergent vers une même conséquence : **la marginalisation des communautés locales et la perte progressive de leur souveraineté territoriale.**

Cependant, la cartographie traditionnelle du territoire de Faradje est aujourd'hui en pleine mutation. Plusieurs facteurs exogènes viennent redessiner les limites physiques, sociales et symboliques de ce territoire.

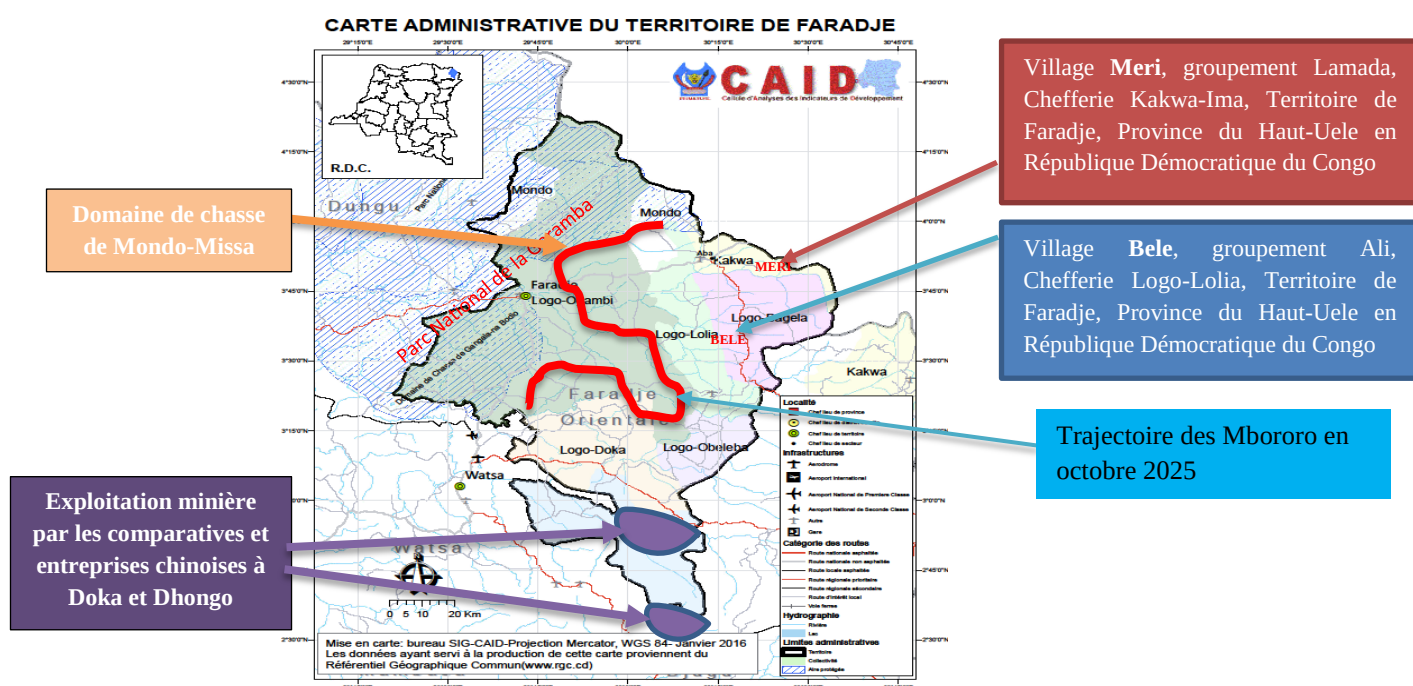


Figure 1 : situation géographique des Réfugiés Sud Soudanais, les Mbororo, des entreprises chinoises et du Parc National de la Garamba.

**** TASILE AKUMA J.F., Comprendre le Territoire de Faradje et ses chefferies. *Un annuaire géopolitique d'avant 1885 à 2025 dans la Province du Haut-Uele en République Démocratique du Congo* ; Paris, Harmattan, 2025, p. 110

L'afflux massif de réfugiés sud soudanais dans le territoire de Faradje, consécutif aux conflits armés au Soudan du Sud, a entraîné une occupation durable de plusieurs villages du territoire de Faradje comme Meri à Aba (Chefferie Kakwa-Ima) et Bele dans Logo-Lolia. Si l'accueil humanitaire est un impératif moral et légal, la réalité sur le terrain révèle une pression croissante sur les terres agricoles, les ressources naturelles et les infrastructures locales. Les réfugiés, souvent installés sans cadre juridique clair, ont progressivement intégré le tissu spatial local à Meri et Bele, modifiant les limites villageoises et créant des tensions avec les populations autochtones. L'évaluation conjointe HCR-PAM en 2021 indique dans un rapport détaillé que la situation dans les sites de Bele et Meri est que les réfugiés vivent dans des conditions précaires, souvent sur des terres coutumières cédées temporairement ou occupées sans cadre légal clair ce qui entraîne des tensions foncières^{†††}.

Depuis plusieurs années, le poste frontalier d'Aba accueille une population croissante de réfugiés en provenance du Soudan du Sud. Selon les rapports du HCR du 31 mars 2024, 53.621 réfugiés demandeurs d'asile Sud-Soudanais^{††††} ont été accueillis dans le Territoire de Faradje et installés notamment dans les sites de Meri (Aba) et Bele (Logo-Lolia, groupement Ali) entre 2017 à 2024 et trois seulement ont accepté le rapatriement volontaire à 2022. Ces réfugiés occupent désormais deux villages historiquement rattachés à Faradje. Cette occupation entraîne une reconfiguration des espaces paysans, une pression accrue sur les ressources naturelles, et des tensions foncières entre autochtones et nouveaux arrivants avec des impacts significatifs sur les terres et les communautés locales^{§§§§}.

Les Réfugiés sont installés dans les chefferies Kakwa-Ima au site Meri et Logo-Lolia au site Bele (Patarua). La majorité des réfugiés s'occupe de l'agriculture. Les autorités locales mettent à leur disposition des terres à cultiver par le biais de la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR), qui est le partenaire gouvernemental de la RD Congo de HCR et ce dernier à travers ses partenaires comme AIDES, Actions et Intervention pour le développement et l'Encadrement Social (AIDES), African Initiatives for Relief and Development (AIRD) et Association pour le Développement Social et la Sauvegarde de l'Environnement, (DSSE) leur fournissent des outils aratoires et des semences hormis d'autres assistances comme l'argent (cash), vivres, éducation, santé, NFI, abris, eaux^{*****}.

^{††††} Lire avec attention le rapport HCR-PAM sur les réfugiés sud-soudanais en RDC (2021)

^{††††} Le rapport du HCR au 31 mars 2024 indique que la République démocratique du Congo héberge une importante population de réfugiés sud-soudanais, concentrée dans les provinces de l'Ituri et du Haut-Uele. Le territoire de Faradje, notamment la zone d'Aba, est identifiée comme l'un des principaux points d'accueil. Document HCR – Réfugiés sud-soudanais au 31 mars 2024, mise en ligne le 15 avril 2024 sur data.unhcr.org/fr, consulté à Isiro, le 29 Octobre 2025 à 8h55.

^{§§§§} Propos du président de la société civile d'Aba tenue lors d'une descente à Bele (Patarua)

^{*****} Entretien avec un agent de HCR du bureau basé à Faradje, jeudi, 30 octobre 2025.

Tableau N° 1 : les réfugiés aux sites de Meri et Bele au 10 octobre 2025

Population/ Réfugiés	SITES Demandeurs d'Asile		Capacité d'accueil		Réfugiés enregistrés sur base individuelle bio métriquement	
	MERI	BELE	MERI	BELE	MERI	BELE
Pop et Nombre des Ménages	25.934	3.563	20.000	5.000	18.647	2.132
Homme > 17 ans	6.634	737				
Homme < 17 ans	4.904	722				
Femme > 17 ans	21.028	2.841				
Femme < 17 ans	14.651	2.104				
Total	47.217	6.404				

Source : Rapport UNHCR/Partenaires, Feedback: Lydie Navigue (HOSO),
navigue@unhcr.org, Date de mise à jour: 10 octobre 2025

L'analyse du tableau ci-haut révèle que **53 361** réfugiés et demandeurs d'asile ont été enregistrés individuellement dans les deux sites de Meri et Bele au 31 mars 2024. Le site de Meri compte 47 217 personnes, dont 27 405 sont âgées de moins de 17 ans (soit 6 634 garçons et 21 028 filles) et 19 555 sont âgées de plus de 17 ans (soit 4 904 hommes et 14 651 femmes).

Cependant, la capacité d'accueil du site de Meri est limitée à **20 000 personnes**, alors que 18 647 réfugiés y ont été enregistrés biométriquement. Cela soulève une question cruciale : où se trouvent, comment et dans quelles conditions vivent les 21 361 autres réfugiés ?

Au site de Bele par contre, 6 404 réfugiés sont recensés, dont 3 578 ont moins de 17 ans (737 garçons et 2 841 filles) et 2 826 ont plus de 17 ans (722 hommes et 2 104 femmes). Or, la capacité d'accueil de Bele est de **5 000 personnes**, ce qui signifie que 1 404 réfugiés excèdent la capacité prévue.

Les deux sites ont une capacité totale de **25 000 personnes**, mais accueillent **53 361** personnes, soit un excédent de **28 361 réfugiés**, représentant plus de **53 %** des réfugiés identifiés mais non prise en charge officiellement en raison de capacité d'accueil.

Ce constat nous pousse à faire des analyses suivantes :

Sur le plan politique, la République Démocratique du Congo (RDC) accueille des réfugiés sud-soudanais fuyant les conflits armés et l'instabilité politique dans leur pays. L'excédent de **28 364 réfugiés** (plus de **53%** de la population non prise en charge officiellement) met en lumière les limites de la gouvernance humanitaire, notamment en matière de coordination entre les autorités locales, la CNR, le HCR et les ONG partenaires. Le manque de transparence sur les réfugiés non enregistrés biométriquement soulève des préoccupations sur la gestion des flux migratoires et la sécurité dans le site de Meri et Bele. Alors que depuis plus de 8 ans maintenant, soit de 2017 à 2025, trois (3) réfugiés seulement ont accepté le rapatriement volontaire. En analysant le cadre tripartite de rapatriement (RDC–UNHCR–pays

hôte) et les obstacles à la réintégration, Chloé Kasong^{††††} souligne le paradoxe congolais : la RDC accueille des réfugiés tout en ayant elle-même plus d'un million de citoyens réfugiés à l'étranger.

Sur le plan socio-économique, l'afflux massif de réfugiés exerce une pression considérable sur les ressources locales notamment l'accès à l'eau^{††††}, à la nourriture, aux soins de santé et à l'éducation^{§§§§}. Les communautés hôtes, souvent elles-mêmes en situation de précarité, voient leurs infrastructures saturées. L'absence de prise en charge pour plus de 28 000 réfugiés crée des tensions sociales, favorise l'économie informelle et augmente les risques de marginalisation et d'exploitation. En étudiant les effets des réfugiés sud-soudanais sur les communautés d'accueil en Éthiopie. Girma^{*****} montre que ces réfugiés influencent les dynamiques économiques (hausse des prix, création de marchés), sociales (tensions interethniques, mariages mixtes) et sécuritaires (risques de conflits). Il appelle à une meilleure coordination entre aide humanitaire et développement local.

Du point de vue environnemental, la surpopulation dans les camps de Meri et Bele entraîne la dégradation des écosystèmes locaux notamment déforestation pour le bois de chauffage, pollution des sources d'eau, et épuisement des sols. Ces effets compromettent la résilience environnementale des sites d'accueil, déjà fragilisées par le changement climatique et l'insuffisance des politiques de gestion durable. Le rapport de l'évaluation des réfugiés sud-soudanais rédigé en RDC en 2022 par Federica ; Papavero^{†††††} et les autres, ce rapport conjoint analyse les conditions de vie dans les sites de Biringi, Bele et Meri. Il révèle une insécurité alimentaire chronique, un accès limité à l'eau potable, à l'éducation et aux soins de santé. Les réfugiés vivent dans des abris précaires et dépendent fortement de l'aide humanitaire.

Le tableau ci-dessous nous indique les responsabilités de chaque partenaire de HCR basé à Faradje dans la gestion des Réfugiés dans les sites de Meri et Bele.

^{††††} Kasong, Chloé, RDC : 1 million de réfugiés à l'étranger, 500 000 accueillis – Le paradoxe congolais, Article en ligne, Congo Quotidien, publié le 20 juin 2025. Consulté le 31 octobre 2025. L'extrait tiré sur <http://www.Congoquotidien.org>

^{†††††} Le rapport documenté de AIDES, ONG Partenaires de HCR Faradje appui notre analyse, pour qui la quantité d'eau potable disponible/personne/jour < 20l, Approvisionnement en médicaments essentiels et consommables reste un défi majeur dans les sites de Meri et Bele. consulter navigue@unhcr.org pour plus de précision,

^{§§§§} Le rapport des ONG Partenaires de HCR basé à Faradje souligne que la proportion d'enfants et de jeunes inscrits dans l'enseignement primaire est de 69,52% contre la proportion d'enfants et de jeunes inscrits dans l'enseignement secondaire soit 2% seulement. Pour ADSSE c'est à cause de l'Application partielle de la politique de la gratuité de l'enseignement primaire et capacité d'accueil limitée des écoles primaire et secondaire à Meri et Bele.

^{*****} Girma, Endalkachew, Impacts des réfugiés sud-soudanais sur les communautés d'accueil de Gambella, Saarbrücken : Lambert Academic Publishing, 2022, pp. 45–78

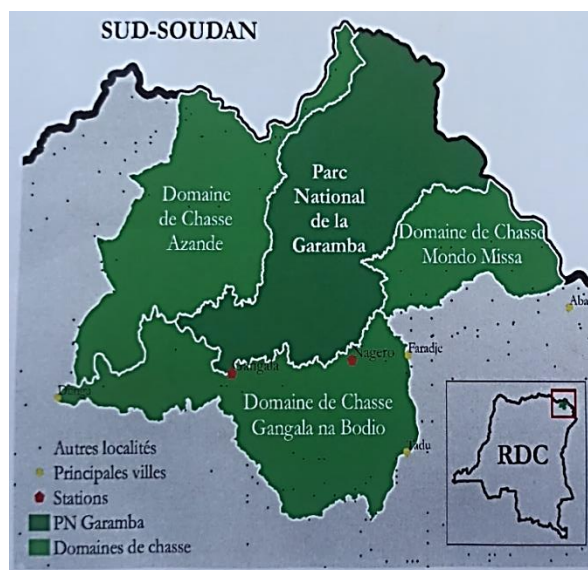
^{†††††} Esu, Federica ; Papavero, Cinzia ; Sodjadan, Dodji Yaovi ; Ndifor, Isaac Isi ; Di Maria, Giada, Évaluation de la situation des réfugiés sud-soudanais dans les sites de Biringi, Bele et Meri (RDC), Rapport conjoint UNHCR–WFP, Goma : UNHCR/WFP Joint Hub, novembre 2021, pp. 22–35

Tableau N° 2 : Assistanes des partenaires de HCR basé à Faradje aux Réfugiés de Meri et Bele

Partenaires de HCR/Faradje	Type d'assistance	Défis majeurs
CNR	Protection, Coordination, Gestion du site	Accès à la justice/assistance juridique
AIDES	Protection (VBG/CP.CBP), Monitoring de protection	Élaborer et mettre en œuvre des mesures efficaces pour assurer la sécurité des victimes de violences sexuelles. Prise en charge alternative pour les enfants séparés et non accompagnés
AIDES	Santé/Wash et Service Communautaire	- Augmentation de la Quantité d'eau potable par personne/jour - Renforcement de la promotion de l'hygiène et assainissement - Référence tertiaire pour les malades
AIRD	Logistique	• Dégradation des infrastructures routières • Manque de NFIs
ADSSE	Education Livelihood/Abris	- Application partielle de la politique de la gratuité de l'enseignement primaire et capacité d'accueil limitée des écoles primaire et secondaire - Absence de partenaires stratégiques et insuffisance de ressources financières

Source : Rapport UNHCR/Partenaires, Feedback: Lydie Navigue (HOSO), navigue@unhcr.org, Date de mise à jour: 10 octobre 2025

2. EMPRISE DU PARC NATIONAL DE LA GARAMBA : conservation ou dépossession ?



Source : Annexe II du livret du PNG sur la vulgarisation de la loi N° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature.

Figure 2 : Carte du PNG et des Domaines de Chasse

Le Parc National de la Garamba est l'un des anciens parcs nationaux d'Afrique/ créé le 17 mars 1938, il est déclaré Patrimoine Mondial en 1980. Il s'étend sur une superficie de 5.133 km² au Nord-Est de la RDC. Bordé par le Soudan du Sud au Nord et entouré par le domaine de chasse de Mondo-Missa à l'Est, d'Azande à l'Ouest et de Gangala na Bodio au Sud. La station principale du Parc National de la Garamba est située au village Nagero. Gangala est la deuxième station du PNG créée en 1927 comme centre de domestication des éléphants. En 1952, la station a été ouverte aux touristes qui pouvaient monter au dos d'éléphant⁺⁺⁺⁺⁺.

Le Parc National de la Garamba, géré en partenariat avec african Parks, est présenté comme un modèle de conservation de la biodiversité. Pourtant, sa présumée expansion territoriale empiète sur les terres coutumières de plusieurs villages, notamment dans la chefferie Mondo-Missa. « *Pour bien exploiter les richesses d'un peuple, les colonisateurs avaient exclus des indigènes des activités politiques*^{§§§§§} ». Les populations locales, historiquement liées à ces espaces pour la chasse, la cueillette et l'agriculture, se retrouvent exclues de leurs propres terres au nom de la préservation écologique. Cette appropriation, souvent unilatérale, soulève des questions de justice environnementale, de consultation communautaire et de compensation équitable. Lors d'un entretien avec le Capitaine des éco-gardes du PNG, Monsieur ATAFO Aloma, il nous a dit ceci : « *la présence régulière des éco-gardes dans les domaines de chasse donne l'impression à la population de l'extension du PNG, alors qu'il n'en est pas question au regard de la loi dite Loi 14* ».

Cette expansion des activités du PNG, souvent justifiée par des impératifs de conservation de la nature prive les communautés locales de leurs terres agricoles parce que souvent leurs produits du champ sont détruits par des animaux sauvages sans indemnisation, sans compensation adéquate ni consultation préalable et leurs parcours de chasse sont strictement rétrécis de leurs ressources vitales.

Cependant, le domaine de chasse de Mondo-missa est composé des certains villages des chefferies Mondo-Missa et Logo-Ogambi tels que présentés dans le tableau ci-après.

Tableau N° 3 : les villages dans le domaine de chasse de Mondo-Missa

Chefferie	Villages
Mondo-Missa	Grere, Tekadje, Tsoga, Tsudu, Ramadala, Buru et Umu
Logo-Ogambi	Bhadri, Ombalaga, Lema, Awola, Surubasia, Gbalanda, Nganzi, Takiani, Kibhinzi, Nawango, Mala, kpodho, Bhikini, Angwandi, Zoro, Sesenge, Aro, Tadu, Karisia, Awago, Miwara, Nzopi, Tomati, Sirigi, Akuwa.

Source : Entretien du 01 Novembre 2025 avec les leaders Communautaires de Faradje

⁺⁺⁺⁺⁺ Lire avec attention l'annexe XIII du livret du PNG sur la vulgarisation de la loi N° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature

^{§§§§§} Etanislav NGODI, l'Afrique centrale face à la convoitise des puissances. *De la conférence de Berlin à la Crise de la région des Grands Lac*, Paris, Harmattan, 2010, p. 25

Il est à noter que les limite de PNG est connu est resté telle qu'inscrite dans le décret royal du 17 mars 1938 portant création du Parc National de la Garamba et arrêté № 00007, 00008, 00021 du 14 février 1974 créant respectivement les domaines de chasse de Mondo-Missa, Azande et Gangala na Bodio.

Selon le capitaine ATAFO, il est vrai que lorsque les animaux totalement protégés du PNG se retrouvent dans le domaine de chasse ou dans la zone tampon, les éco-gardes les refoulent sur ordre des autorités de PNG ou sur demande de la population riveraine. Cette présence régulière des éco-garde dans le domaine de chasse ou zone tampon^{*****} est perçu par la population riveraine comme extension du PNG⁺⁺⁺⁺⁺⁺.

En observant et analysant la situation de conflit répétitif entre le Parc National de la Garamba et la population riveraine, l'on remarque que cette dernière veut bien jouir de petits animaux dans le domaine de chasse mais la rigueur des éco-gardes pour la protection des animaux au-delà d'aire protégée suscite de la colère de la communauté riveraine qui se voit être contrainte de ne pas bien bénéficier des animaux, jadis qui étaient à sa possession.

Ce qui renforce aussi la protection du PNG est les études qui se font sur le PNG à l'exemple de celle de Mumbere. Dans son étude, Mumbere Kasogho Jackson⁺⁺⁺⁺⁺⁺ explore la diversité des petits mammifères présents dans le Parc National de la Garamba. Il identifie plusieurs espèces appartenant aux familles Soricidae, Muridae et Nesomyidae, notamment des spécimens du genre Mastomys et Dendromus. Son étude met en lumière la richesse écologique du parc, tout en soulignant la nécessité de renforcer les efforts de conservation face aux menaces environnementales et anthropiques.

3. EXPLOITATION MINIERE ET DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT : extraction et fragmentation territoriale

La présence croissante d'entreprises chinoises dans les coopératives minières en territoire de Faradje, notamment pour l'exploitation semi-industrielle de l'or transforme radicalement le paysage territorial. Ce qui nous pousse à croire que la RDC, scandale géologique fait toujours l'objet dans tous ses coins de convoitise. Ngodi souligne que l'ordre colonial belge reposait essentiellement sur l'exploitation économique des territoires occupés^{§§§§§§}. Tamidribe Tanyobe Emmanuel, Mulungu Mfuende, Mapale Talizo Justin, Ngumbi Kitete Casimir accentue que l'administration coloniale belge a découvert dès 1903, par le truchement de deux explorateurs belges Messieurs Hénan et O'Brien, du gravier aurifère dans la rivière Agela, sur le territoire du Chef Kilo (province de l'Ituri), et la même découverte a été faite dans la rivière Moto (Territoires de Faradje et Watsa). cela a obligé l'Etat colonial belge à

***** Lire avec attention la loi № 24/020 du 30 décembre 2024 modifiant et complétant la loi № 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la Nature.

++++++ Propos recueilli le 01 Novembre 2025 auprès de Capitaine des éco-gardes, ATAFO ALOMA à l'occasion de sa mission officielle à Isiro.

++++++ Mumbere Kasogho Jackson, Étude prospective des petits mammifères du Parc national de la Garamba, Goma, Innovative Space of Scientific Research Journals (ISSR), in International Journal of Innovation and Scientific Research, vol. 61, n°2, juillet 2022, pp. 125–131

§§§§§§ Etanislav NGODI, op. cit, p.25

créer une structure d'exploitation de minerais^{*****}. Ils ajoutent que l'Arrêté départemental n°00735/DPT/MINER/082 du 01 décembre 1982 portant la libéralisation de l'exploitation et de trafic des matières premières est venu ajouter, outre l'exploitation industrielle, le mode d'exploitation artisanale de l'or. Et, la volonté affichée d'une exploitation massive de l'or s'est buttée à la difficulté de la main- d'œuvre d'autant plus que la première exploitation a été manuelle ou artisanale. En 1926, à la suite de Décret du 8 février 1926, fut créée une société congolaise à responsabilité limitée dénommée « Société des Mines d'Or de Kilo Moto ». Ainsi, la nouvelle société a fait venir la main- d'œuvre d'autres Territoires et Districts pour travailler dans les carrières d'or⁺⁺⁺⁺⁺.

Actuellement des zones forestières sont déboisées, des rivières sont détournées ou polluées, et des excavations profondes créent des lacs artificiels menaçant l'équilibre écologique dans le territoire de Faradje comme nous les montrent les images ci-dessous. À cela s'ajoute l'arrivée progressive de la société Kibali dans partie sud du territoire où ses périmètres figurent dans les chefferies Logo-Doka et Dhongo, dont les projets d'expansion vers Faradje suscitent des inquiétudes quant à l'avenir foncier et environnemental du territoire.

Exploitation par les chinois de la Coopérative NDIYO au village Makoro dans le groupement Makoro, de la chefferie Logo-Doka



Exploitation par les chinois de la MOKOTO Coopérative Business à Rambé dans le groupement Makoro de la chefferie Logo-Doka



Exploitation par les chinois de la Coopérative Watsa Débout à Dipa dans le groupement Makoro de la chefferie Logo-Doka



Source : ces trois (3) images sont tirées de rapport provenant de la lettre N°KGM/DG/CMC/DSM/01-612/2024 de la société Kibali Gold Mine du 15 octobre 2024 sur la dénonciation et demande de déguerpissement des exploitants étrangers illégaux (chinois), couvert par les permis d'exploitation (PE) N°5088 et 11470.

Figure 3 : Exploitation semi-industrielle dans le territoire de Faradje

^{*****} TAMIDRIBE Tanyobe Emmanuel et all, Exploitation minière et développement des territoires de Faradje et de Watsa en république démocratique du Congo, un siècle après la découverte du gisement, Global Publication House| International Journal of Social Science & Humanities Research, <http://www.gphjournal.org/index.php/ssh>, Volume 03 || Issue 05|| May. 2020, pp. 1-17

⁺⁺⁺⁺⁺ Revue coloniale belge du février 1951, n°128, P.79 tirée sur www.kilomoto.travelblog.be.htm cité par Tamidribe, Op.cit.

La présence croissante d'acteurs miniers, notamment les différentes coopératives provenant essentiellement de territoire de Watsa travaillant avec des entreprises chinoises et la société Kibali, introduit une logique extractiviste dans le territoire de Faradje. Ces entreprises, attirées par les ressources en or s'implantent souvent sans transparence ni concertation moins encore des consultations des communautés locales modifient les paysages, créent des zones d'exclusion, polluent les cours d'eau et déplacent forcément les populations locales sans une identification au préalable. Alors que les articles 277, 279 et 280 de la Loi n°18/001 du 9 mars 2018 portant code minier de la RDC^{*****} abordent clairement la délocalisation des populations locales à ces termes :

- **Article 277** stipule que lorsqu'une activité minière nécessite la délocalisation des populations, l'exploitant minier doit obtenir l'accord préalable des autorités compétentes et des communautés concernées. Il est également tenu de proposer un plan de réinstallation conforme aux normes nationales et internationales ;
- **Article 279** impose à l'exploitant l'obligation de réaliser une étude d'impact environnemental et social (EIES), incluant un plan de réinstallation des populations affectées. Ce plan doit être validé par l'administration minière avant le début des travaux ;
- **Article 280** précise que les populations déplacées doivent être indemnisées équitablement pour les pertes subies (logements, terres, moyens de subsistance). L'indemnisation peut être financière ou sous forme de relogement équivalent.

Bien que la loi prévoie des mécanismes de protection, mais sa mise en œuvre reste souvent problématique en raisons de manque de transparence, indemnisation insuffisante ou inexistante, absence de consultation réelle des communautés locales. Ainsi, l'absence de mécanismes de l'application de ces articles et de protection de la population dans son environnement habituel renforce le sentiment d'injustice et de dépossession chez les communautés locales.

Voici la carte géographique des coopératives minières œuvrant avec entreprises dans le territoire de Faradje.

Tableau N° 4 : cartographie des exploitants miniers regroupés en coopératives dans le territoire de Faradje

Coopératives	Chefferies	Groupements	Villages
SOCOMICO	Logo-Doka	Makoro	Rambi
SOCOMICO	Logo-Doka	Makoro	Dipa
KINGANDJA MINE	Dhongo	Mude	Menyo
MOKOTO COOPERATIVE	Logo-Doka	Ndolomo	Bovi
WATSA DEBOUT	Logo-Doka	Makoro	Dipa
NDIYO	Logo-Doka	Makoro	Makoro
MAENDELEO	Logo-Doka	Makoro	Tanzi

***** Pour plus de précision, consulter le texte complet de la Loi n°18/001 du 09 mars 2018 portant Code Minier de la République Démocratique du Congo

MOKOTO COOPERATIVE BUSINESS	Logo-Doka	Makoro	Rambi
TROIKA	Logo-Obelebha	Alomo	Kagi
COCAMINE	Logo-Doka	Ndolomo	Akele
COMIMAVE	Dhongo	Mude	Kilima
MALIAMUNGU	Logo-Doka	Makoro	Dipa
COLOMBE	Logo-Bagira	Dramba	Waliwa
LIZA	Logo-Bagira	Dramba	Waliwa

Source : Rapport KGM 2024 et enquête du terrain

Selon le Chef d'Antenne de Mines Faradje, propos confirmé par le Président des exploitants artisanaux de Faradje, toutes les coopératives ouvrant actuellement dans le territoire de Faradje sont venues du territoire de Watsa^{§§§§§§§§}. Et, selon le Président des exploitants artisanaux de Faradje, les entreprises chinoises ne respectent pas la population locale n'ont ni le plan de la gestion durable de l'environnement. C'est aussi ce qu'on peut lire dans la lettre de KGM ^{*****} qui souligne l'impact environnemental négatif avec dommages environnementaux graves tels que :

- La pollution du système hydrique et ses conséquences ;
- La destruction de la flore locale et abattage non autorisé d'arbres.

Après les incidents du 19 octobre 2025 à Abinva, groupement Ambarau, Chefferie Logo-Doka, un conflit opposant les exploitants artisanaux à cause des chinois œuvrant dans des coopératives minières précitées et la société Kibali Gold Mine (KGM) a provoqué l'incendie de plusieurs véhicules de la Société KGM à Abinva suite à la protestation des orpailleurs à l'interdiction d'exploitation minière dans les périmètres de KGM.

Pour préserver la paix et la cohésion sociale, selon le terme employé par la synergie^{††††††††} de la Société civile, une réunion extraordinaire^{††††††††} s'est tenue par cette dernière le 30 octobre 2025 dans la salle polyvalente de la chefferie Logo-Ogambi au village Sinziri (Faradje), à l'issue de laquelle les recommandations suivantes ont été formulées :

- Départ dans 72 de tous les chinois œuvrant dans des coopératives minières sur l'ensemble du territoire de Faradje ;
- Libération des personnes arrêtées et transférées au parquet de Watsa ;
- Dialogue entre KGM et les exploitants artisanaux, sous la médiation du Gouverneur de la Province du Haut-Uele et la société civile avec ses différentes composantes ;
- Cessation de poursuite judiciaire des Leaders communautaires envie d'une paix durable.

^{§§§§§§§§} Entretien accordé le 29 octobre 2025 par le Chef d'Antenne des mines Faradje et le Président des exploitants artisanaux du Territoire de Faradje.

^{*****} Lettre N°KGM/DG/CMC/DSM/01-612/2024 de la société Kibali Gold Mine du 15 octobre 2024 sur la dénonciation et demande de déguerpissement des exploitants étrangers illégaux (chinois), couvert par les permis d'exploitation (PE) No5088 et 11470.

^{††††††††} Par synergie, nous attendons ici l'association des différentes structures de la société civile pour l'accomplissement d'un objectif qui est la défense et orientation des desiderata de la population. Pour le cas du Territoire de de Faradje, cette synergie est composée de la Nouvelle Société Civile du Congo (NSCC), Société Civile du Congo (SOCICO), Société Civile Force Vive (SCFV) et Société Civile du Peuple Congolais (SCPC)

^{††††††††} Déclaration finale de la synergie de la société civile du territoire de Faradje du 30 octobre 2025.

Il reste à vérifier l'exécution de ces recommandations.

4. LES MBORORO : Pastoralisme nomade et conflits d'usage

Les Mbororo, pasteurs nomades originaires du Sahel, sont présents dans le territoire de Faradje depuis plusieurs années. Leur mode de vie, basé sur la transhumance et l'élevage extensif, entre souvent en conflit avec les pratiques agricoles locales. Leur installation prolongée à Faradje depuis Mai 2019, parfois accompagnée d'armes et de bétail en grand nombre, suscite des tensions sécuritaires, des conflits fonciers et des sentiments d'invasion. Leur présence soulève des enjeux de régulation de la mobilité pastorale, de dialogue interculturel et de sécurisation des espaces ruraux et contribue à la fragmentation spatiale du territoire. L'historien congolais Ndaywel é Nziem rapporte que l'occupation du Congo belge a fait l'objet d'une longue guerre de 30 ans, entamée en 1874 et qui s'est poursuivie jusqu'au début des années 1900^{§§§§§§§§§§}.

Les Mbororo, peuple pasteurs et nomades ont été identifiés au mois d'octobre 2025 dans les différentes localités, groupements et chefferies du territoire de Faradje comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 5 : Localisation des Mbororo dans le Territoire de Faradje en octobre 2025

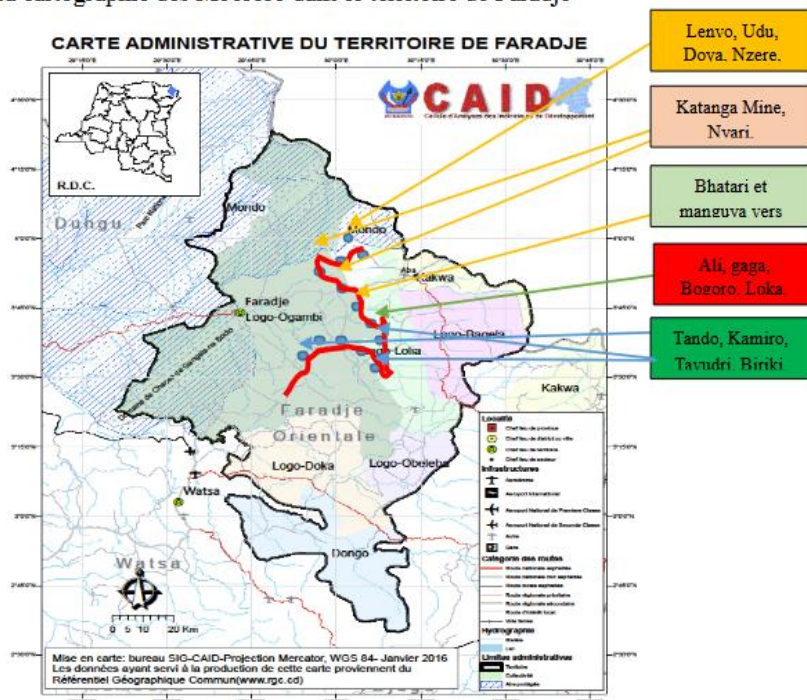
Chefferies	Groupements	Localisation par localités ou villages
Logo-Ogambi	Budu	Lenvo, Udu, Doya, Nzere, Katanga Mine, Nyari, Babirigwa, Libabi, vorani
	Tandro	Bhatari et manguya vers rivière Obi
Logo-Doka	Makasango	Tando, Kamiro, Tavudri, Biriki, Giata
Logo-Lolia	Ali	Ali, gaga, Bogoro, Loka, Patarua (Bele)
	Asigi	Drukibi, Ataki,
	Makakaro	Tukuma

Source : Identification communautaire et entretien avec les leaders locaux de Faradje

La lecture de ce tableau révèle que les Mbororo bien que nomade, au mois d'octobre se sont fait voir dans les chefferies Logo-Ogambi, Logo-Doka, et Lolia. Nous signalons ici que la présence des Mbororo n'est visible que dans les endroits ou villages proches des grandes rivières du territoire de Faradje comme le long des rivières Dungu, Lenvo et la rivière Obi. Mais aussi dans des villages en savane boisés où ils peuvent nourrir facilement leurs bêtes comme nous le présentés sur la carte administrative de Faradje ci-après.

^{§§§§§§§§§§} Ndaywel é Nziem, Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain, Paris, Duculot, 1997. p.280.

La cartographie des Mbororo dans le territoire de Faradje



Légende

- = Trajectoire des mbororo dans le territoire de Faradje en octobre 2025
- = localisation des Mbororo par village
- = Chefferie Logo-Ogambi Diabi Budú Tandro
- = Chefferie Logo-Lolia Ali
- = chefferie Logo-Doka Makasango

En effet, même si les bêtes de Mbororo ne se font pas voir dans des villages cités dans le tableau, leur présence est souvent remarquée par la destruction des herbes soit lors de leur passage d'un village à un autre ou carrément lors de repos dans la brousse. Entre temps, les Mbororo sont identifiés dans les différents marchés des villages cités ou dans des centres de santé lorsqu'ils sont malades comme c'est le cas jeudi, le 30 novembre 2025, ils ont été aperçus au marché et au centre de santé de Todro (groupement Makakaro, Chefferie Logo-Lolia).

L'installation maintenue de ces Mbororo, parfois accompagnée d'armes^{*****} et de bétail en grand nombre, suscite des tensions sécuritaires, des conflits fonciers et des sentiments d'invasion comme nous l'explique un habitant de Giata à ce terme : « *il y a plusieurs Mbororo chez nous entre Kamiro et Giata et nous sommes tellement effrayés, ces mbororo viennent parfois déranger nos femmes et maintenant, nous avons peur pour nous enfant qui fréquentent l'école. Tellement qu'ils sont armés, eux disent qu'ils n'ont peur de personne qui peut les inquiéter même s'ils font quoi*⁺⁺⁺⁺⁺ ». Cette réalité vécue au village Giata

^{*****} Le commandant de la 32^e Région militaire de l'Uele, Général-Major David Antoine Mushimba des FARDC, avait lancé un communiqué officiel obligeant les Mbororo de se rassembler dans la localité de Nambia, Territoire de Niangara. Pour le Porte-Parole des FARDC Uele, le capitaine Yuma, bon nombre des Mbororo y sont déjà regroupés mais sans accès aux services sociaux de base : l'eau, hôpitaux, école etc. un appel à l'accompagnement est lancé.

⁺⁺⁺⁺⁺ Pour besoin de sa sécurité, cet habitant a requis l'anonymat ne veut pas que son nom apparaisse par peur et nous avons respect son droit pour intégrer uniquement son propos.

(groupement Makasango, Chefferie Logo-Doka) est comme existant par ailleurs au nord du Cameroun lorsque Fanta Dada Petel explore les transformations sociales et culturelles des Mbororo du Nord-Cameroun face à la modernité^{*****}. Elle distingue quatre grands groupes (Jaafoun, Wodaabe, Ouda, Kessou), chacun ayant une relation spécifique à la tradition et à la sédentarisation. L'étude révèle une tension entre nomadisme pastoral et intégration socio-économique, avec des ambivalences dans l'adoption de l'école, de la religion formelle et des structures étatiques. La modernité est perçue à la fois comme une opportunité et une menace pour leur identité.

5. ANALYSE DES RESPONSABILITES DES AUTORITES LOCALES

Cartographie critique : complicité, silence et marchandisation du territoire par les autorités locales ?

Ces mutations spatiales du territoire de Faradje appellent une relecture de la cartographie du territoire de Faradje. Il ne s'agit plus seulement de décrire des limites administratives, mais de comprendre les dynamiques de pouvoir, les formes d'appropriation, les zones de conflit et les espaces de résistance. Une cartographie critique, participative et actualisée nous a permis de visualiser les zones occupées, les terres cédées, les espaces menacés.

Face à ces dynamiques, la synergie de la société civile de Faradje a plusieurs fois les autorités coutumières, administratives et politiques qui jouent parfois un rôle ambivalent. Certaines participent activement à la cession des terres aux étrangers nomades Mbororo ou à des exploitants miniers étrangers chinois, souvent en échange de compensations ou de promesses des bétails ou dédommagements financiers individuels. D'autres restent silencieuses, incapables ou non désireuses de défendre les droits fonciers des communautés. Cette inertie institutionnelle favorise la marchandisation du territoire, affaiblit la gouvernance locale et accentue la vulnérabilité des populations face aux acteurs aux besoins multiformes.

2. Gouvernance foncière et responsabilité politique

La gouvernance foncière dans le territoire de Faradje est aujourd'hui confrontée à une crise profonde, marquée par l'absence de régulation, la complicité de certains acteurs institutionnels, et le silence des autorités face aux dynamiques d'appropriation exogène. Cette situation fragilise les droits coutumiers, accentue les conflits fonciers et expose les communautés locales à une marginalisation croissante.

Il est à noter que le cadre légal de gestion des terres dans notre pays repose sur une dualité entre le droit coutumier et le droit étatique. Dans le territoire de Faradje, cette dualité est source de confusion et de vulnérabilité. Les terres sont souvent cédées sans titre légal, sur la base d'arrangements informels entre chefs coutumiers et investisseurs étrangers. L'absence de cadastre actualisé, de mécanismes de contrôle et de transparence dans les transactions foncières favorise la spoliation des terres communautaires. Il est plus remarqué dans les sites de Bele (Patarua) et dans les différents sites d'exploitations minières. Il est aussi regrettable si

^{*****} Fanta Dada Petel, Les Mbororo de la région du Nord (Cameroun) et la modernité : la sédentarisation et ses ambivalences (1904–2018), Maroua, Université de Maroua, Thèse de doctorat, HAL Archives Ouvertes, 2020, pp. 1–250.

non dangereux de voir que les chefs coutumiers, garants traditionnels de la gestion des terres, se retrouvent dans une position ambiguë. Certains résistent aux pressions extérieures et défendent les droits de leurs communautés. D'autres, en revanche, participent activement à la cession des terres, souvent en échange de promesses de développement ou de compensations financières. Cette marchandisation du pouvoir coutumier affaiblit la légitimité des structures locales et crée des divisions internes.

Les autorités administratives et les représentants politiques du territoire de Faradje sont largement absents du débat foncier. Leur silence face à l'occupation des villages par les réfugiés sud-soudanais, à l'expansion des activités du Parc de la Garamba, à l'exploitation minière incontrôlée par certaines entreprises chinoises et à l'installation des Mbororo est perçu pour bon nombre des observateurs avertis comme une forme de complicité ou de négligence. Les députés, censés porter la voix du peuple, semblent déconnectés des réalités locales, tandis que les services de l'État manquent disent n'avoir pas les moyens de mobilité ou d'indépendance.

Cependant, cette défaillance de la gouvernance foncière a des conséquences graves dans le territoire de Faradje notamment :

- Perte progressive du contrôle des terres par les communautés locales ;
- Érosion des droits coutumiers et des identités territoriales ;
- Multiplication des conflits intercommunautaires et des tensions sociales ;
- Fragilisation de la cohésion locale et du tissu socio-économique ;

Il devient à cet effet important de repenser la gouvernance foncière dans le territoire de Faradje. Cela passe à notre avis obligatoirement par :

- Le renforcement des capacités des chefs coutumiers et des autorités locales en matière de droit foncier ;
- La création d'espaces de dialogue multi-acteurs entre communautés, autorités, ONG et entreprises ;
- L'adoption de politiques de transparence d'exploitation foncière et minière.

Conclusion

Le Territoire de Faradje, au nord-est de la République démocratique du Congo, constitue aujourd'hui un espace emblématique des tensions croissantes entre dynamiques exogènes et résilience locale. L'installation massive de réfugiés sud-soudanais, l'expansion des activités minières, les politiques de conservation environnementale et la mobilité pastorale des Mbororo convergent pour bouleverser les équilibres fonciers, écologiques et sociaux. Ces dynamiques, souvent non régulées, participent à une recomposition spatiale accélérée, marquée par l'érosion des droits coutumiers, la saturation des ressources naturelles et une gouvernance territoriale défaillante.

L'étude menée s'est inscrite dans une démarche analytique et critique visant à comprendre les mécanismes contemporains d'occupation territoriale à Faradje. En croisant les dimensions

géographiques, politiques, sociales et environnementales, elle a permis de mettre en lumière les formes actuelles de dépossession foncière, tout en proposant des pistes de résilience pour les communautés locales. La méthodologie adoptée, fondée sur une approche fonctionnelle et participative, a permis de produire une cartographie critique du territoire, révélatrice des enjeux de gouvernance foncière et de justice spatiale.

Parmi les dynamiques les plus marquantes, l'arrivée massive des réfugiés sud-soudanais dans les villages de Meri et Bele a généré une pression accrue sur les terres agricoles, les ressources hydriques et les écosystèmes locaux. Cette occupation contribue à la déforestation, à la pollution des sources d'eau et à l'épuisement des sols, compromettant ainsi la résilience écologique des zones d'accueil. Ces effets sont aggravés par l'absence de politiques de gestion durable et par les impacts du changement climatique.

Par ailleurs, l'expansion territoriale des activités du Parc National de la Garamba, bien que présentée comme un modèle de conservation, empiète sur les terres coutumières des villages dans le domaine de chasse des chefferies Mondo-Missa. Les populations locales, historiquement dépendantes de ces espaces pour leurs activités de subsistance, se trouvent progressivement exclues au nom de la préservation écologique. De même, l'intensification de l'exploitation minière, notamment par des entreprises chinoises en collaboration avec des coopératives locales provenant de Watsa et l'extension pour l'exploitation minière de la société Kibali vers le sud du territoire, transforme profondément le paysage territorial, engendrant des dégradations environnementales majeures.

Enfin, la présence prolongée des Mbororo, pasteurs nomades venus du Sahel, constitue une source supplémentaire de tensions. Leur mode de vie basé sur la transhumance entre fréquemment en conflit avec les pratiques agricoles locales, générant des conflits fonciers, des inquiétudes sécuritaires et un sentiment d'invasion.

Face à cette fragmentation spatiale croissante, la gouvernance foncière à Faradje apparaît en crise, minée par l'absence de régulation, la dualité juridique entre droit coutumier et droit étatique, et la complicité silencieuse des autorités. Cet article tombe à point nommé et appelle à une réforme urgente, inclusive et transparente de la gestion territoriale fondée sur le renforcement des capacités des autorités locales, le dialogue multi-acteurs et la reconnaissance des communautés comme acteurs centraux du développement durable.

Notes bibliographiques

1. **AFRICAN PARKS**, Parc National de la Garamba – Brochure de présentation, Kinshasa, African Parks, Network, 2019.
2. **AGIER**, Michel, Le couloir des exilés : Être étranger dans un monde commun, Bellecombe-en-Bauges : Éditions du Croquant, 2011.
3. **AMISSI G.**, Exploitation minière en RDC : la Chine dénonce l'illicite tout en renforçant sa coopération, Kinshasa, Congo Quotidien, publié le 23 mars 2025.

4. Annexe XIII du livret du PNG sur la vulgarisation de la loi N^o 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature
5. **BA-MWEZE**, Jean-Noël, La Chine va-t-elle maintenir ses investissements en RDC ? Bonn, Deutsche Welle (DW), publié le 26 septembre 2025, disponible sur <https://www.dw.com>
6. **BETTS**, Alexander; **BLOOM**, Louise; **KAPLAN**, Josiah; **OMATA**, Naohiko, Refugee Economies: Forced Displacement and Development, Oxford, Oxford University Press, 2016.
7. Document de la déclaration finale de la synergie de la société civile du territoire de Faradje du 30 octobre 2025.
8. **ESU**, Federica ; **PAPAVERO**, Cinzia ; Sodjadan, Dodji Yaovi ; Ndifor, Isaac Isi ; Di Maria, Giada, Évaluation de la situation des réfugiés sud-soudanais dans les sites de Biringi, Bele et Meri (RDC), Rapport conjoint UNHCR–WFP, Goma : UNHCR/WFP Joint Hub, novembre 2021
9. Etanislav **NGODI**, l'Afrique centrale face à la convoitise des puissances. *De la conférence de Berlin à la Crise de la région des Grands Lac*, Paris, Harmattan, 2010
10. **FANTA DADA** Petel, Les Mbororo de la région du Nord (Cameroun) et la modernité : la sédentarisation et ses ambivalences (1904–2018), Maroua, Université de Maroua, Thèse de doctorat, HAL Archives Ouvertes, 2020.
11. **FATSHIMETRIE**, Kibali Gold Mine : un modèle de succès et d'engagement en RDC, Isiro, publié le 15 octobre 2024, disponible sur <https://fatshimetrie.org>
12. Félicien **KABAMBA MBAMBU**, Les migrants climatiques en quête d'adaptation : les éleveurs Mbororo émigrent en RDC, in Les migrations climatiques en Afrique, Dakar, CODESRIA, 2021.
13. Girma, **ENDALKACHEW**, Impacts des réfugiés sud-soudanais sur les communautés d'accueil de Gambella, Saarbrücken : Lambert Academic Publishing, 2022
14. **KADONY MAMBOKA** Douceur, L'incidence de l'immigration des éleveurs Mbororo sur le développement du Haut-Uele en République Démocratique du Congo, Lubumbashi, Université de Lubumbashi, publié en ligne sur Lirenligne.net, 2023.
15. **KASONG**, Chloé, RDC : 1 million de réfugiés à l'étranger, 500 000 accueillis – Le paradoxe congolais, Article en ligne, Congo Quotidien, publié le 20 juin 2025. Consulté le 31 octobre 2025. L'extrait tiré sur <http://www.Congoquotidien.org>
16. **KATAMBAYI KAYEMBE**, Jeannot, Privatisation du secteur minier par la Banque mondiale : enjeux et perspectives sur la fiscalité minière en RD Congo, Kinshasa, Université de Kinshasa, in Revue Internationale des Dynamiques Sociales, vol. 3, n°131, novembre–décembre 2023.
17. Lettre N^oKGM/DG/CMC/DSM/01-612/2024 de la société Kibali Gold Mine du 15 octobre 2024 sur la dénonciation et demande de déguerpissement des exploitants étrangers illégaux (chinois), couvert par les permis d'exploitation (PE) No5088 et 11470.
18. **LOESCHER**, Gil; Milner, James; Newman, Edward; Troeller, Gary (dir.) Protracted Refugee Situations: Political, Human Rights and Security Implications, Tokyo / New York: United Nations University Press, 2008.

19. Loi № 24/020 du 30 décembre 2024 modifiant et complétant la loi № 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la Nature.
20. **MUMBERE KASOGHO** Jackson, Étude prospective des petits mammifères du Parc national de la Garamba, Goma, Innovative Space of Scientific Research Journals (ISSR), in International Journal of Innovation and Scientific Research, vol. 61, n°2, juillet 2022, pp. 125–131
21. Loi n°18/001 du 09 mars 2018 portant Code Minier de la RDC
22. www.navigue@unhcr.org
23. **NDAYWEL E NZIEM**, Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain, Paris, Duculot, 1997
24. Rapport du document HCR – Réfugiés sud-soudanais au 31 mars 2024, mise en ligne le 15 avril 2024 sur data.unhcr.org/fr
25. Rapport HCR-PAM sur les réfugiés sud-soudanais en RDC (2021)
26. **TAMIDRIBE TANYOBE Emmanuel** et all, Exploitation minière et développement des territoires de Faradje et de Watsa en république démocratique du Congo, un siècle après la découverte du gisement, Global Publication House| International Journal of Social Science & Humanities Researc, <http://www.gphjournal.org/index.php/ssh>, Volume 03 || Issue 05|| May. 2020
27. **TASILE AKUMA J.F.**, Comprendre le Territoire de Faradje et ses chefferies. *Un annuaire géopolitique d'avant 1885 à 2025 dans la province du Haut-Uele en République Démocratique du Congo* ; Paris, Harmattan, 2025
28. **UNESCO**, Parc national de la Garamba – Fiche du patrimoine mondial, Paris, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, mise à jour en 2023
29. **WIHTOL DE WENDEN**, Catherine, La question migratoire au XXIe siècle : Migrants, réfugiés et relations internationales, Paris : Presses de Sciences Po, 2010